



## **Pour une saison de navigation de plaisance, sécuritaire, courtoise et écologique**

C'est sans aucun doute la qualité de nos beaux lacs qui attire villégiateurs et touristes dans la Haute-Gatineau année après année. On peut profiter de nos lacs de plusieurs façons : baignade et natation, tourisme et pêche, canoë et kayak, voile et planche à voile et, bien sûr, la navigation de plaisance au moyen de bateaux à moteur et de motomarines. Si vous êtes de ceux qui ont la chance de posséder une embarcation motorisée, assurez-vous de l'utiliser de façon sécuritaire et responsable, de ne pas polluer nos cours d'eau et de ne pas laisser de voisins mécontents dans votre sillage.

Avant de mettre votre bateau à l'eau, **laver le soigneusement loin du rivage**. Ceci est particulièrement important si vous avez utilisé votre embarcation dans un autre lac ou une rivière; ces cours d'eau abritent peut-être des plantes ou des animaux qui pourraient nuire considérablement à l'écologie d'un autre lac. Lorsque des espèces envahissantes sont introduites à un nouveau lac, l'impact tant sur le lac que sur ceux qui en profitent peut être incalculable.

**Faite de la sécurité votre principale préoccupation** lorsque vous utilisez votre bateau ou motomarine et lorsque vous remorquez quelqu'un à ski, sur planche de sillage ou sur chambre à air ou autre article gonflable. Tenez-vous loin des petits bateaux, des nageurs et du rivage, et restez au milieu du lac pour les manœuvres acrobatiques. N'oubliez pas que les conducteurs doivent être âgés de 16 ans ou plus et en possession d'une carte valide attestant qu'ils ont réussi la formation requise pour conduire leur embarcation motorisée. Consultez le Guide de sécurité nautique de Transports Canada (publication TP511) pour plus d'informations sur la sécurité nautique.

**Soyez un bon voisin** sur l'eau et sur terre. Sur l'eau, demeurez bien au-delà de la limite de 30 mètres pour éviter les nageurs et les plaisanciers près du rivage. Ne menez pas ceux que vous remorquez devant les quais d'autres riverains. Éviter les passages répétés au même endroit. Tenez-vous loin des kayaks, canots et autres petits bateaux et évitez de les déranger avec votre sillage. Assurez-vous également que votre bateau soit muni d'un silencieux et d'un système d'échappement en bon état et qu'il ne produise pas de bruit excessif ou d'émanations nocives.

**Soyez un plaisancier écologique.** Utiliser des produits écologiques lors du nettoyage de votre bateau, de la remorque et du réservoir de cale. Économiser du carburant en gardant votre moteur bien réglé et en l'éteignant lorsque le bateau est ancré, flottant librement ou amarré au quai. Évitez les zones peu profondes et les plantes aquatiques; le hachurage de ces plantes par les hélices et les turbines contribue à leur propagation. Disposez correctement de tous les produits dangereux servant à l'entretien de votre bateau.

Il s'agit là de quelques rappels d'ordre général. Pour plus d'informations sur la navigation de plaisance sécuritaire, courtoise et écologique, vérifiez auprès de votre municipalité et visitez le site Web de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea ([www.associationblueseas.org/plaisanciers](http://www.associationblueseas.org/plaisanciers)). Passez un bel été !

*Contribution de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea, mars 2013*

Association du bassin versant du lac Blue Sea 70, rue Principale, Messines (Québec) J0X 2J0  
Téléphone : Blue Sea : 819-463-2261; Messines : 819-465-2323 [www.associationblueseas.org](http://www.associationblueseas.org) [info@associationblueseas.org](mailto:info@associationblueseas.org)

« Protéger et mettre en valeur pour les générations futures »